

COMMUNE DE LAVILLEDIEU

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 20 JUIN 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20h00 en présence de :

Présents : Michel ARNAUD, Cyril CHARRE, Sylvie CROS, Jean-François DAGIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 10

Absents : 7

Date de convocation : 15/06/2023

Absents: Elodie ANDRE, David CAMBIER, Marie-France DEL REY, Sylvie FOURNIER, Martin BERNARD, Romain VIGNAL, Antoine ZERROUDI

Procurations : Françoise AUZAS donne procuration à Gérard SAUCLES, Xavier AUZAS à Léonard GUERIN

Secrétaire de séance : Jean-François DAGIER

Ordre du jour :

- ✚ Intervention de l'entreprise BORALEX pour présenter un projet de panneaux photovoltaïques au niveau de la ZAE Lucien AUZAS.

A noter que quatre délibérations ont été remises en séance.

A savoir :

- La **délibération n°32** / NOM : 7.5 : Demande de subvention pour les projets communaux (Sites « Des Conchis » et salle des associations)
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés,
- La **délibération n°34** / NOM : 7.1 : Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés,

- La **délibération n°35** / NOM : 7.1 : Pertes sur créances irrécouvrables / extinction de créances
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés,
- La **délibération n°36** / NOM : 8.3 : Mise à jour de la dénomination des voies communales et privées
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés,
- ✚ Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 26 Avril 2023
 - ◆ À l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.024**/ NOM : 2.1 / Délibération 1 : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) – Présentation de la synthèse.
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.025** / NOM : 3.1 / Délibération 2 : Acquisition de l'emplacement réservé n°9 -Parcelle AE 0145 appartenant à Monsieur et Madame Louis RIGAUD.
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.026** / NOM : 3.1/ Délibération 3 : Rétrocession gratuite des parcelles AH 0262 et AH 0263 propriétés conjoints GANIVET JULIETTE
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.027**/NOM : 3.5 / Délibération 4 : Acquisition de la parcelle AB 0151
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés
- **DEL 2023-028** / NOM : 4.1 / Délibération 5 : Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet.
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.029** / NOM : 5.5 / Délibération 6 : Délégation de signature du Maire
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.
- **DEL 2023.030** / NOM : 7.5 / Délibération 7 : Demande d'approbation de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF.
 - ◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.

DEL 2023.031 / NOM : 7.5 / Délibération 8 : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (A.N.S) pour un projet d'équipements sportifs de proximité.

◆ A l'unanimité des suffrages exprimés.

DEL 2023.033 / NOM : 8.8 / Délibération 9 : Convention pour l'ouverture au public de sites naturels d'escalade situés sur des propriétés privées

◆ A l'unanimité des suffrages exprimés

INFORMATIONS DIVERSES

La séance est levée à 23H30

Secrétaire de séance,
Jean-François DAGIER



Le Maire, 22/6/2023
Gérard SAUCLES



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-013

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 2.2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Date de convocation : le 18 avril 2023

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

**Objet : TRAVAUX ET INSTALLATIONS ILLEGAUX EN ZONE AGRICOLE :
POURSUITE DE L'EXECUTION DE L'ORDONNANCE DU 9 JUIN 2022 DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE PRIVAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Mme VENTALON est propriétaire d'un terrain cadastré AI 37 situé sur le territoire communal, classé en zone agricole.

La commune a constaté à la fin de l'année 2021 l'installation sur ce terrain de divers éléments, dont un bungalow de type « algeco », une clôture en grillage rigide et un portail, ainsi que de diverses caravanes.

Face à cette situation, la commune de LAVILLEDIEU a été contrainte de saisir le juge judiciaire sur le fondement des articles L480-14 du code de l'urbanisme et 835 du code de procédure civile pour obtenir la remise en état des lieux.

Par une ordonnance de référé du 9 juin 2022 (RG n° 22/00069), le Tribunal judiciaire de PRIVAS a condamné Mme VENTALON en ces termes :

« Ordonnons à Madame Alexandra VENTALON de procéder à la désinstallation et à l'enlèvement de toute caravane, du bungalow de type « algeco », des

voitures, du portail, de la clôture en grillage rigide, de l'aire de jeu pour enfants entreposés ou aménagés sur la parcelle AI 37 et de remettre en l'état les lieux ;

Disons que cette mesure sera assortie d'une astreinte de 100 euros par jour de retard, pendant trois mois, passé le délai de trois mois suivant la signification de la présente ordonnance ;

Condamnons Madame Alexandra VENTALON à payer à la commune de Lavilledieu la somme de 900 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile ; »

Par un courrier non daté, Mme VENTALON a ensuite sollicité le Maire afin que celui-ci « accepte » les travaux illégaux réalisés sur le terrain cadastré AI 37.

Le Maire précise toutefois que la situation n'est pas régularisable, Mme VENTALON n'étant pas agricultrice, et les travaux et installations réalisés sur le terrain n'étant pas liés à une activité agricole.

A ce jour, l'intéressée n'a pas procédé à l'enlèvement des équipements et n'a donc pas respecté la décision du Tribunal judiciaire de PRIVAS.

L'ordonnance du Tribunal judiciaire a été signifiée par huissier de justice le 11 juillet 2022 et n'a pas fait l'objet d'un appel devant la Cour d'appel de NIMES. Elle est exécutoire de plein droit et définitive.

Il est en conséquence proposé au Conseil municipal de valider la poursuite de l'exécution de l'ordonnance rendue par le Tribunal judiciaire de Privas le 9 juin 2022 et d'exiger la remise en état des lieux effective de la part de Mme VENTALON.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et statué, décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** sans réserve l'exposé du Maire ;
- **DE POURSUIVRE** l'exécution de l'ordonnance définitive rendue par le Tribunal judiciaire de Privas le 9 juin 2022 et d'obtenir ainsi la remise en état des lieux du terrain cadastré AI 37 sur le territoire communal ;
- **D'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes démarches et d'accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération ;
- **DE MANDATER** le cabinet d'avocats CHAMPAUZAC, situé à MONTELMAR, dans le cadre de cette affaire ;

Le Maire,

G. SAUCLES



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023

NOM : 3.1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20h00 en présence de : : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absent : 4

Date de convocation : le 18.04.2023

Absent : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Acquisition de l'Emplacement Réservé N°9 - parcelle AE0145 à Mr et Mme RIGAUD Louis

Le Conseil municipal informe l'assemblée délibérante que Monsieur et Madame RIGAUD Louis, par courrier en date du 04 avril 2023, ont fait part de leur accord de céder à la commune la parcelle AE 0145 (1448.35m²) correspondant à une partie de l'Emplacement Réservé N°9 du PLU en vigueur.

Cette acquisition permettra de créer une voirie nouvelle de désenclavement de la zone « village » et d'avoir la maîtrise complète du foncier sur E.R. n° 9 pour rejoindre la RN102.

Le prix convenu est de 20 euros le m² soit 28 967.00 € au total.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte l'acquisition de la parcelle à monsieur et madame RIGAUD Louis pour un montant de 28 967.00 €. Les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire
Gérard SAUCLES**





COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-15

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

NOM : 39

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20h00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Date de convocation : le 18/04/2023

Absent : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Vente de deux parcelles AP0141 – AP0143 à la SCI DESSUS

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la SCI DESSUS représentée par Mr DESSUS, par courrier en date du 20 avril 2023, a fait part de son intention d'acquérir les parcelles AP0141 et AP0143 jouxtant sa parcelle AP0142 afin de créer un accès de désenclavement de celle-ci, et de la future acquisition d'un terrain annexe (AP0125). Ces acquisitions pourront permettre une nouvelle extension des bâtiments existants.

Les parcelles cadastrées AP0141 et AP0143 d'une surface totale d'environ 456m², situées sur la ZI Sud « Lucien Auzas » impasse des Mouliniers, sont la propriété du domaine privé de la commune.

Le prix convenu est de 25euros du m² soit 11 400 euros au total.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- accepte la vente de ces parcelles à la SCI DESSUS pour un montant de 11 400 €. Les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la SCI DESSUS.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette vente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard SAUCLES



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-016

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 5.4

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Romain VIGNAL, Antoine ZERROUDI

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Date de convocation : le 18/04/2023

Objet : Démission du 4ème adjoint. Élection du représentant de la commune de Lavilledieu au sein de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CCBA.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission, par courrier en date du 4 mars 2023, de Mr Jean COLLIGNON de son poste de 4ème adjoint au maire de la commune et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par le Préfet, par courrier en date du 3 avril 2023,

Mr. J. COLLIGNON étant le représentant de Lavilledieu au sein de la CLECT de la CCBA,

le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer pour son remplacement.

Après un délai de quinze (15) minutes destinées à recueillir les candidatures, Mr. le Maire a constaté qu'une seule candidature avait été déposée : Mr. Michel PASTRÉ.

Il a ensuite été procédé aux opérations de vote conformément au CGCT.

Résultats du scrutin :

Votants : 10

Procurations : 4

Absents : 4

Monsieur Michel PASTRÉ ; 14 (quatorze) voix.

Monsieur Michel PASTRÉ est désigné comme le représentant de LAVILLEDIEU au sein de la CLECT de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES.**



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 5.6

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN,
Romain VIGNAL, Antoine ZERROUDI

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Date de convocation : le 18/04/2023

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : DÉMISSION DU 4EME ADJOINT DE LA COMMUNE DE LAVILLEDIEU et ÉLECTION DE SON SUCCESSEUR.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission, par courrier en date du 4 mars 2023, de Mr Jean COLLIGNON de son poste de 4ème adjoint au maire de la commune et de conseiller municipal, Cette démission a été acceptée par le Préfet, par courrier en date du 3 avril 2023,

Vu le procès-verbal du Conseil municipal en date du 23 mars 2020 portant élection des adjoints au maire et fixant leur nombre à cinq,

Considérant qu'en application de l'article L 2122-7-2 du CGCT, dans les communes de 1000 habitants et plus, quand il y a lieu, en cas de vacances, de désigner un seul adjoint, celui-ci est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder,

Considérant qu'en cas de vacances d'un poste d'adjoint, tout conseiller municipal (sauf le Maire) peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà des fonctions d'adjoints.

Considérant qu'en application de l'article L 22122-2 du CGCT, le Maire doit recueillir le consentement de l'assemblée quant au fait de pourvoir à ce poste. De plus, en

vertu des dispositions combinées des articles L. 2122-10 et R. 2121-3 du CGCT, l'ordre du tableau des adjoints est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur une même liste, par l'ordre de présentation sur la liste, sous réserve du cas où le Conseil municipal déciderait que ce nouvel adjoint occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

En conséquence, pour procéder au remplacement de Mr Jean COLLIGNON, Mr. le Maire propose de désigner un nouvel adjoint qui occupera le 4ème rang du tableau, rang occupé par Mr Jean COLLIGNON.

Le Conseil Municipal est alors invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal **décide** de:

- **Conserver** le même nombre d'adjoints à savoir 5 (cinq),
- **Pourvoir** au poste devenu vacant en précisant que chaque élu (adjoint ou conseiller municipal) peut se porter candidat,
- **Entériner** que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit en l'espèce le rang de 4ème adjoint,
- **Acter** les éléments suscités avant les opérations de vote.

Après un délai de quinze (15) minutes destinées à recueillir les candidatures, Mr. le Maire a constaté qu'une seule candidature avait été déposée : Mr. Cyril CHARRE.

Il a ensuite été procédé aux opérations de vote.

Résultats du scrutin :

Votants : 10

Procurations : 4

Absents : 4

Monsieur Cyril CHARRE ; 14 (quatorze) voix.

Monsieur Cyril CHARRE est désigné en qualité de quatrième adjoint au maire de LAVILLEDIEU. Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour en conséquence.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES.**



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-018

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 5.4

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Romain VIGNAL, Antoine ZERROUDI

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Date de convocation : le 18/04/2023

Objet : Démission du 4ème adjoint. Élection du représentant de la commune de Lavilledieu au sein du Syndicat Olivier de Serres.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission, par courrier en date du 4 mars 2023, de Mr Jean COLLIGNON de son poste de 4ème adjoint au maire de la commune et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par le Préfet, par courrier en date du 3 avril 2023,

Par courrier du 14 avril 2023, le Syndicat Olivier de Serres demande son remplacement.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer.

Après un délai de quinze (15) minutes destinées à recueillir les candidatures, Mr. le Maire a constaté qu'une seule candidature avait été déposée : Mr. Cyril CHARRE.

Il a ensuite été procédé aux opérations de vote conformément au CGCT.

Résultats du scrutin :

Votants : 10

Procurations : 4

Absents : 4

Monsieur Cyril CHARRE ; 14 (quatorze) voix.

Monsieur Cyril CHARRE est désigné comme le représentant de LAVILLEDIEU au sein du Syndicat Olivier de Serres.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gérard SAUCLES.



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-019

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Date de convocation : le 18 avril 2023.

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Budget primitif 2023 / M57.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2023 – M57 par nature :
 - . au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - . au niveau de l'opération d'équipement pour la section d'investissement.
 - . avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022, au vu du compte de gestion et du compte administratif adoptés par délibération n° 2023-007 du 21 mars 2023.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

Sections	Fonctionnement	Investissement
Recettes	2 210 673.83 €	1 949 760.49 €
Dépenses	2 210 673.83 €	1 949 760.49 €

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard SAUCLES



V - ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**Nombre de membres en exercice : *18*Nombre de membres présents : *10*Nombre de suffrages exprimés : *14*

VOTES :

Pour : *14*Contre : *0*Abstentions : *0*Date de convocation : *18 avril 2023*

Présenté par (1),

A, le *Lavilledieu le 26 avril 2023*

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le *Lavilledieu le 26 avril 2023*

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Le Maire,
Gérard SAUCLES*Lavilledieu*A le *27/4/*

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



[Handwritten signatures and initials]

Guin

Fournier

Paul

Wend

Paul

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-020

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 7.10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Date de convocation : le 18 avril 2023

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

OBJET : Tarifs d'assainissement au 1^{er} juillet 2023.

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il convient d'augmenter légèrement le prix de l'assainissement (consommation/abonnement) et les participations à l'assainissement collectif afin de faire face à l'augmentation générale des tarifs de l'énergie et d'anticiper sur les dépenses relatives à l'évacuation des boues qui vont cette année et pour celles qui vont suivre avoir un impact significatif sur le budget M49.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les tarifs d'assainissement ci-dessous :

	Jusqu'au du 30.06.2023	à compter 01.07.2023
1 – redevance par m ³ d'eau consommé et assaini :	1.75€	1.78 €
2 – prime annuelle (abonnement) :	138.00 €	141.00 €

3 – PFAC par logement neuf non doté de dispositifs
de relevage des eaux usées :

2 800.00 € 2 900.00€

- PFAC par logement neuf nécessitant des dispositifs de
relevage des eaux usées :

1 400.00 € 1 450.00 €

- PFAC par logement construit antérieurement à la réalisation
du réseau d'assainissement :

1 000.00 €

- d'autoriser le maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires
l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gérard SAUCLES



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Date de convocation : le 18 avril 2023

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Budget primitif 2023/M49.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2023 – M49 par nature :
 - . au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
 - . au niveau de l'opération d'équipement pour la section d'investissement.
 - . avec reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022, au vu du compte de gestion et du compte administratif adoptés par délibération n° 2023-008 du 21 mars 2023.

Ce budget s'équilibre de la façon suivante :

Sections	Exploitation	Investissement
Recettes	681 770.09 €	934 282.72€
Dépenses	681 770.09 €	934 282.72€

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant et nécessaires à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents : 10 - 4 procurations
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES :
 Pour : 14
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 28 avril 2023

Présenté par (1), Le Maire,
 A le Gérard SAUCLES
 (1), 26/4/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le 26/4/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Le Maire,
 Gérard SAUCLES



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le Gérard SAUCLES
 26/4/2023

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
 (2) L'assemblée délibérante étant : ...
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



Multiple handwritten signatures in blue ink, including names like 'Bret', 'Saurin', 'Wau', 'Pulw', and others, representing the members of the deliberative assembly.

COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-022

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 7.5

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES, Maire de Lavilledieu.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Votants : 10

Absents : 4

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Antoine ZERROUDI, Romain VIGNAL.

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Date de convocation : le 18/04/2023

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Dépôt de deux demandes de subventions auprès de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA).

Le Maire informe le Conseil municipal que deux dossiers de demande de subvention doivent être déposés auprès de la CCBA dans le cadre de l'aide à l'investissement des communes.

Il s'agit notamment de :

- l'aménagement d'un local d'un bâtiment communal (archives),
- des travaux de voiries communales.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :

- déposer ces dossiers de demande de subventions,
- signer toutes les pièces afférentes à ces demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à solliciter la CCBA et à signer toutes les pièces afférentes à ces demandes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
Gérard SAUCLES**



COMMUNE DE LAVILLEDIEU.

DEL 2023-023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 AVRIL 2023.

NOM : 7.2

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six avril, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni, à la Mairie, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Gérard SAUCLES.

La séance est ouverte à 20 h 00 en présence de : Françoise AUZAS, David CAMBIER, Cyril CHARRE, Sylvie FOURNIER, Léonard GUERIN, Juliette IMBERT, Virginie LAFONT, Colette PASTRE, Michel PASTRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 18

Présents : 10

Procurations : 4

Voitants : 10

Absents : 4

Date de convocation : 18 avril 2023

Absents : Jean-François DAGIER, Bernard MARTIN, Romain VIGNAL, Antoine ZERROUDI.

Procurations : Elodie ANDRE procuration à Gérard SAUCLES, Michel ARNAUD procuration à Françoise AUZAS, Sylvie CROS procuration à Michel PASTRE, Marie-France DEL REY procuration à Colette PASTRE

Secrétaire de séance : Colette PASTRE

Objet : Taux des Impôts locaux 2023.

Vu le Code général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants.

Vu l'état de notification des bases d'imposition des trois taxes directes locales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de les fixer pour l'année 2023 comme ci-après :

<u>TAXES</u>	Taux 2023	Bases d'imposition prévisionnelle 2023	Produits attendus
Taxe sur le Foncier Bâti	33.07 %	2 621 000	866 765
Taxe sur le Foncier Non Bâti	73.35 %	28 900	21 198
Taxe habitation	9.76%	234 297	22 867
Total			910 830

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2023 :

Produit attendu des ressources à taux voté	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total prévisionnel pour 2023 au titre de la fiscalité directe locale
910 830	63 094	30 776	61193	- 237 883	828 010

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Gérard SAUCLES

